

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 29 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 12

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, MARQUET-SIMONNET Céline, VIGNERON Céline, BARRAUD Cédric,

Absents ou excusés : BREMAUD Damien, LOIZEAU Anthony,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

### D2023090512 - Lotissement des Hirondelles 3 : avenant n° 1 au marché de travaux voirie et réseaux divers

Madame le Maire explique que le conseil municipal a confié en 2018, à la société ROIRAND, la réalisation des travaux VRD pour la viabilisation d'un lotissement communal à usage principal d'habitation dénommé "Les Hirondelles 311 à SAINT PAUL EN PAREDS.

Le marché de travaux a été attribué pour un montant de 258 484 € HT à l'entreprise SARL ROIRAND GAUVRIITP domicilié à St Paul en Pareds.

Le marché de travaux est décomposé en :

- Tranche ferme : Viabilisation du lotissement
- Tranche optionnelle 1 : Finition de la voirie d'accès La Tranche Optionnelle a été affermie le 11 avril 2023.

Les conditions de réalisation de travaux ont été modifiées par rapport au marché initial.

Le présent avenant a pour objet de prendre en considération la hausse exceptionnelle du prix des enrobés et béton.

Le marché de travaux a été signé le 30 avril 2018 et les travaux de finition de voirie engagés le 6 mars 2023.

Le prix des fournitures pour la réalisation des enrobés et bétons nécessaires à la finition de la voirie a fortement augmenté depuis la signature du marché en avril 2018.

La clause de révision de prix prévue au marché ne permet pas d'absorber la hausse du prix des matières premières.

Ainsi après discussion entre le maître d'ouvrage et l'entreprise titulaire du marché, il a été décidé de faire valoir "la théorie de l'imprévision" afin d'indemniser l'entreprise et permettre à cette dernière de poursuivre l'exécution des prestations.

L'incidence de la plus-value exceptionnelle des fournitures d'enrobé et béton se chiffre à la somme de 4 902,48 € HT (5 882,98 € TTC) portant ainsi le montant du marché : travaux VRD pour la viabilisation à 263 386,48 € HT (294 992,85 € TTC) soit +1,90 % du montant du lot.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'accepter l'avenant n°1 pour le marché de travaux VRD pour la viabilisation d'un lotissement communal à usage principal d'habitation, présenté par la société SARL ROIRAND GAUVRIITP domicilié à St Paul en Pareds :
  - o Dont l'objet est : plus-value exceptionnelle des fournitures d'enrobé et béton
  - o Pour un montant de 4 902,48 € HT (5 882,98 € TTC) portant ainsi le montant du marché : travaux VRD pour la viabilisation à 263 386,48 € HT (294 992,85 € TTC) soit +1,90 % du montant du lot.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 06/09/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 05/09/2023

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.

